

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

Présents : Mme BOTEVOL Claudine, Maire, M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint, M. ROMEU Laurent, M. BRIAND Ronan, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme PAYRE Irène, Mme GONZALEZ Sylviane et M. SERRE Claude.

Présents pour des raisons d'ordre technique : M. MENDOZA Xavier, Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe.

Secrétaire de Séance : M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint.

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'Assemblée n'ayant formulé aucune observation, le compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – DELIBERATION CONCERNANT ADMISSION EN NON-VALEUR

Après avoir entendu les explications de Mme la Maire, et avoir consulté le tableau des débiteurs réalisé par la Direction Générale des Finances Publiques de Prades portant sur l'Eau et l'Assainissement, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des impayés des débiteurs mentionnés pour un montant total de **499,71 €**.

III – COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Mme la Maire décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.

IV – RPQS

1. Adoption du RPQS Eau Potable 2024

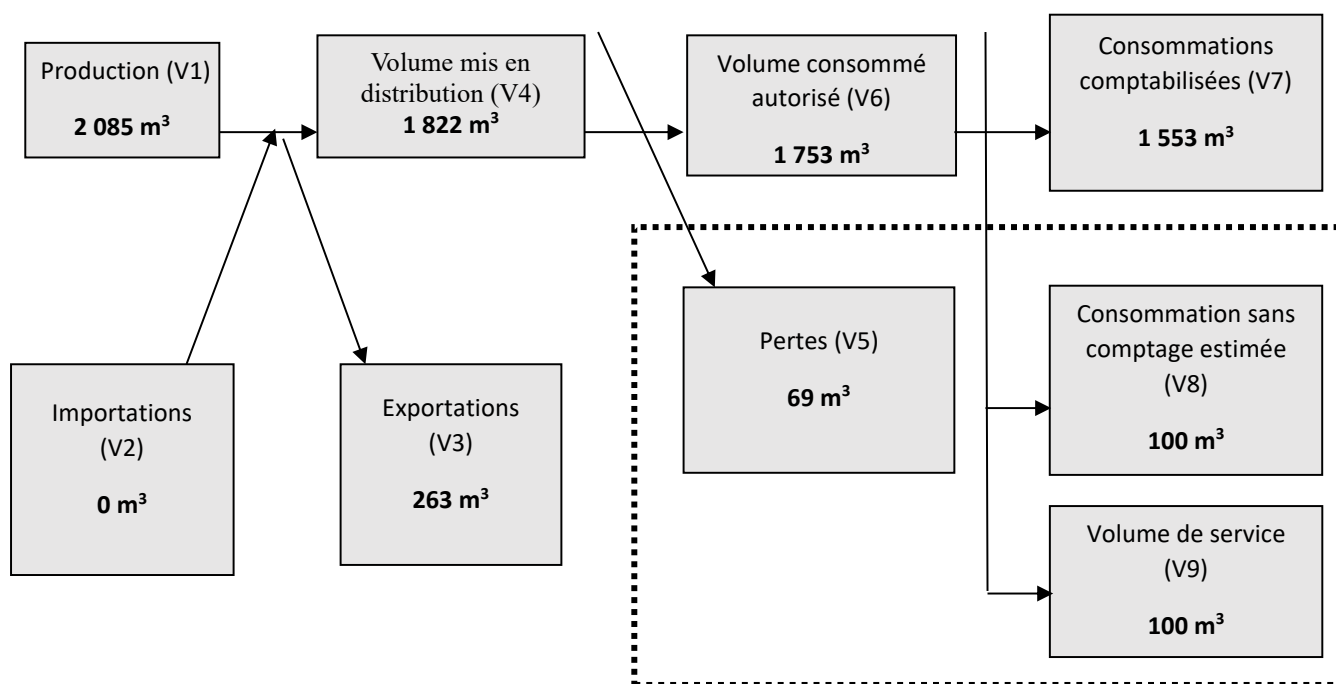
M. MENDOZA commente le RPQS et donne quelques informations :

- Le service public d'eau potable dessert **43** abonnés au 31/12/2024 (43 au 31/12/2023).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,4 habitants/abonné** au 31/12/2024 (1,4 habitants/abonné au 31/12/2023).
- La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **36,12 m³/abonné** au 31/12/2024. (31,56 m³/abonné au 31/12/2023).

- Le service public d'eau potable prélève **2 085 m³** pour l'exercice 2024 (2 516 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
SOURCE D'EN ROUSTANY	402	352	-12,4%
Puits DANS ALLUVIONS RIVIERE MAS ROUSTANY	2 114	1 733	-18%
Total	2 516	2 085	-17,1%

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024**



- La facture d'eau potable**

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	60 €	60 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³ de 0 à 80 m ³	1,1 €/m ³	1,1 €/m ³
Prix au m ³ au-delà de 80 m ³	2 €/m ³	2 €/m ³
Taxes et redevances		
Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	___ €/m ³

- **Recettes globales** : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : **7 181,00 €** (7 193 € au 31/12/2023).
- **Qualité de l'eau potable**

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2024
Microbiologie	6	0	7	0
Paramètres physico-chimiques	6	0	12	6

Analyses	Taux de conformité Exercice 2023	Taux de conformité Exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	50%

- **Performance du réseau**

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	85 %	96,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	0,6	0,57
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	66,7 %	85,2 %

Après présentation de ce rapport par M. MENDOZA, le Conseil Municipal ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

2. Adoption du RPQS Assainissement 2024

M. MENDOZA commente le RPQS et donne quelques informations :

- Le service public d'assainissement collectif dessert **26 abonnés** au 31/12/2024 (26 au 31/12/2023).
- **Volume facturé**

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	857	857	0%

- **La tarification**

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,46 €/m ³	1,46 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	___ €/m ³

- **Conformité de la collecte des effluents**

Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
0,75	100	100

Après présentation de ce rapport par M. MENDOZA, le Conseil Municipal ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

3. Rapport SATESE visite du 15 octobre 2025

M.MENDOZA commente le Rapport de visite du SATESE

PROJETS / STRATEGIE D'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration de la commune de Boule d'Amont est bien exploitée.

De plus, ses performances épuratoires se sont améliorées. En effet, le maître d'œuvre de la station (Pure Environnement) a réalisé un bilan 24h au mois de juin 2025 et les résultats du bilan sont conformes à la réglementation.

Le schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation.

SYNTHESE DES PRECONISATIONS ET ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Finaliser l'actualisation du schéma directeur d'assainissement ;
- Continuer l'exploitation sérieuse de la station ;
- Désherber régulièrement manuellement les filtres plantes ;
- Effectuer le faucardage en fin d'année ;
- Demander un code d'accès au portail Vers 'eau de la DDTM (plaquette en annexe).

SYNTHESE DES OBSERVATIONS REALISES SUR LA STATION D'EPURATION AU COURS DE LA VISITE

Filière Eau :

Prétraitement	BON	Les polluants solides les plus volumineux sont bien retenus.
Traitement primaire et secondaire	A AMELIORER	Bonne colonisation des roseaux. Désherbage manuel à poursuivre. Nous n'observons que très peu de boues.
Exploitation	BON	Exploitation régulière.
Qualité du rejet au moment de la visite	A AMELIORER	Rejet de mauvaise qualité visuelle.
Point de rejet	ACCESSIBLE	Points GPS : 42,580279 ; 2,616027
Entretien du site et des abords	BON	Site défriché, bon entretien.

Filière Boues d'épuration :

Compte tenu du procédé de traitement (filtres plantes de roseaux), les boues sont stockées dans les lits plantes. La sollicitation actuelle est cohérente et ne nécessite pas, pour l'heure, de curage des boues.

V – PROJET RESTAURATION PONT D'EN XANDRE

Le Conseil municipal prend connaissance d'un courrier en date du 5 novembre 2025 du M. le Maire de Prunet et Belpuig proposant de participer à la restauration complète du Pont d'en Xandre.

Même si le Conseil comprend bien les arguments avancés dans ce courrier tel que la préservation et la pérennité d'un patrimoine historique qui, de plus, relie les deux communes, la Commune n'a pas la capacité financière permettant de contribuer véritablement au projet compte-tenu du devis proposé par l'entreprise PAYRE portant sur un montant de **48 828,00 € TTC**.

Par contre le Conseil souhaite tout de même participer mais dans une moindre mesure. Il propose que M. MENDOZA soit mis à disposition de la commune de Prunet et Belpuig pour aider aux travaux de débroussaillage mentionnés dans le devis pour un montant de **4 948,00 € HT**.

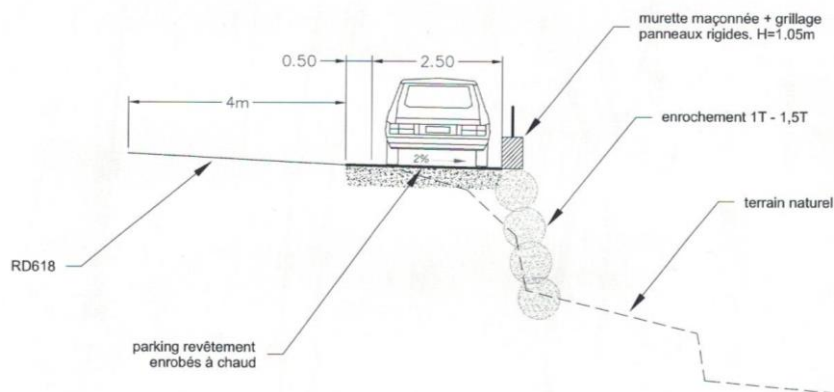
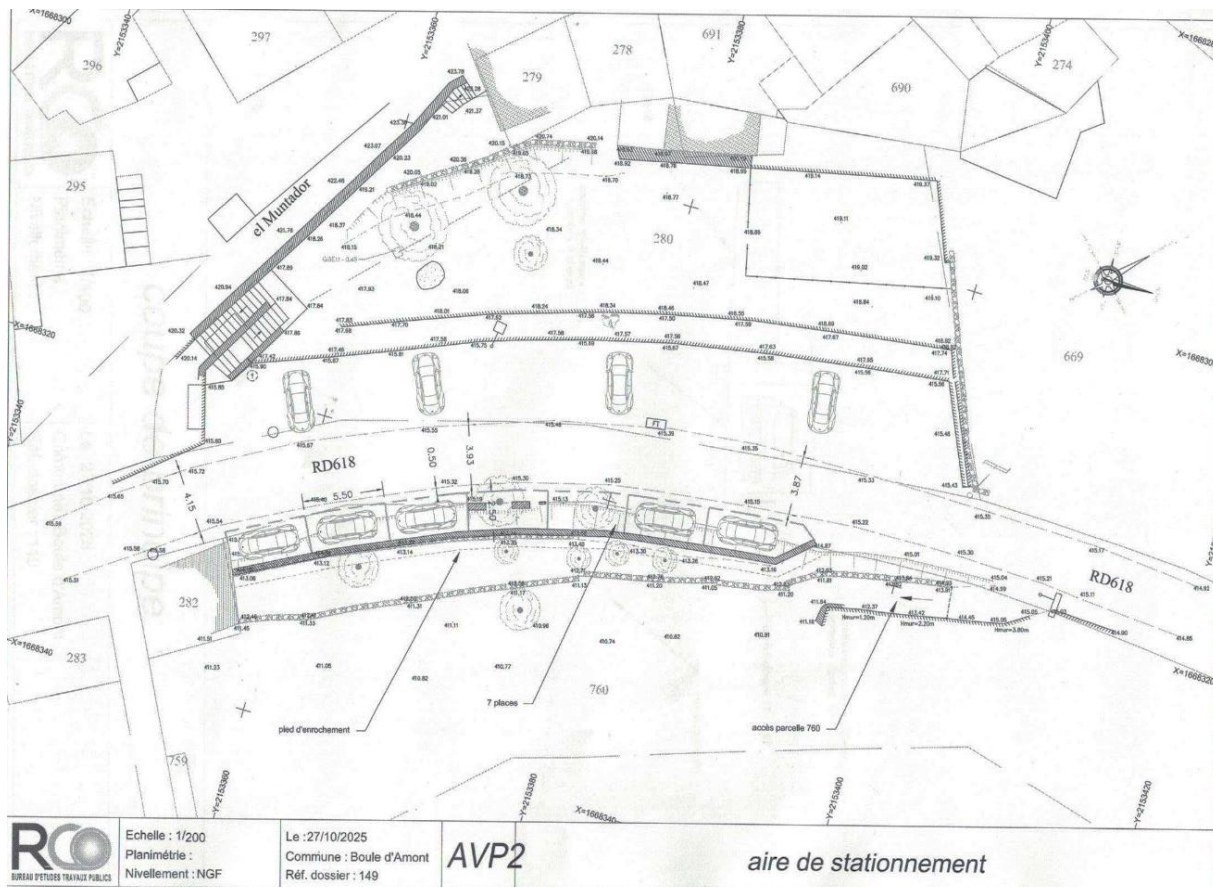
VI – POINT AUBERGE

- M. MENDOZA et M. ROMEU ont pu rencontrer M. PORTILLO qui a annoncé que les travaux le concernant commenceraient fin du mois de novembre, voire début décembre.
- Concernant l'électricité, c'est M. MENDOZA qui s'en occupe accompagné de l'entreprise NYPELS. Pour information la commune a réglé une première facture de 550 € de matériel.
- Mme la Maire a contacté l'entreprise « Froid Equipement Pro » afin d'obtenir un devis pour la cuisine. Un rdv est prévu le 11 décembre.
- M. MENDOZA propose de créer un point d'eau à l'étage.

- Après discussion sur les couleurs possibles, le conseil décide de faire peindre les volets de l'auberge en vert « Olive », couleur déjà utilisée sur les volets du Presbytère.
- Une discussion s'engage sur le type de chauffage à mettre en place. Mme la Maire comparera les prix liés aux radiateurs électriques avec ceux du chauffage à granule. A suivre.

VII – POINT PARKING

Le Conseil municipal prend connaissance d'une nouvelle proposition de parking qui éviterait d'utiliser la terrasse prévue dans le premier projet tout en réalisant 7 places supplémentaires comme le précise le plan suivant :



Cette proposition du bureau d'étude RCO s'élève à **67 500,00 € HT** comprenant les travaux préparatoires pour **9 750,00 € HT** et les travaux voirie pour un montant de **57 750,00 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil souhaiterait réaliser ce nouveau projet de parking qui, de plus, tient compte des avis relativement négatifs de nos administrés concernant la précédente proposition. Reste aujourd'hui à savoir si Mme ROIGT, propriétaire de la terrasse envisagée, veuille bien nous la vendre et à quel prix.

VIII – CUIVRE + FIBRE.

M. ROMEU rend compte d'une réunion organisée par la Sous-Préfecture de Prades en date du 5 novembre 2025, portant sur la planification écologique et sur l'arrêt du réseau cuivre et le déploiement de la fibre.

Concernant le réchauffement climatique, quelques informations locales :

- En 2100 la région passera à +4 degrés
- Les nuits deviendront tropicales
- Les précipitations seront plus nombreuses mais surtout plus violentes
- Afin de donner une idée plus précise quant à la submersion, la ville de Torreilles sera inondée

Concernant le développement du réseau numérique, M. ROMEU informe le Conseil que la fin du cuivre, donc de l'ADSL que l'on connaît, est prévue pour 2030. Il précise que les travaux portant sur le déploiement de la fibre sur Boule d'Amont ferait partie du lot 5 prévu pour 2029.

Or, au conseil municipal du 25 août 2025, Mme la Maire avait obtenu une réponse par écrit de M. BELTRAN qui précisait que la commercialisation de la fibre était prévue pour mars 2026.

Mme la Maire compte reprendre contact avec M. BELTRAN afin de clarifier la situation.

IX – PERSONNEL COMMUNAL

1. Mme la Maire informe le Conseil qu'une demande d'échéancier sur 8 ans du remboursement des cotisations retraites dues au CNRACL pour M. MENDZA a été acceptée par Mme LEROY (Service Recouvrement Employeur de la Caisse des Dépôts). Le remboursement démarrerait en juin 2026 avec un montant de 13 288,05 € puis 7 fois 10 000 €. On attend maintenant l'accord de la CNRACL.
2. Mme la Maire propose au Conseil d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 150,00 € aux deux employés communaux compte tenu de leur implication dans la gestion de la commune. Le Conseil municipal apprécie cette démarche.

X – DIVERS

Mme la Maire en accord avec son conseil, propose la date du 9 janvier 2026 au soir pour organiser « Les vœux du Maire ».

L'ordre du jour étant épuisé,
Madame la Maire lève la séance à 22H30